



CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS  
ET DES PERSONNES EN DEPLACEMENT

**Message pour le Dimanche de la Mer 2016**  
(10 juillet 2016)

Assis confortablement sur notre canapé dans le salon, il est difficile pour nous de comprendre à quel point notre vie quotidienne dépend de l'industrie maritime et de la mer. Si nous regardons autour de nous dans les lieux où nous vivons et travaillons, nous réalisons que la plupart des meubles et du matériel informatique que nous utilisons ont été transportés par navire, que nos vêtements ont été expédiés dans des containers de l'autre bout du monde et que les fruits que nous mangeons ont été livrés par des navires réfrigérés provenant d'un autre pays tandis que des pétroliers transportent le pétrole et l'essence pour nos voitures. Sans le commerce maritime, l'importation et l'exportation de biens et de produits finis ne serait pas possible.

Même lorsque nous décidons de nous divertir et de nous détendre en partant en croisière, nous ne réalisons pas que des milliers de marins travaillent dur pour assurer que tout se passera bien et nous garantir tout le confort possible pendant nos vacances.

De plus, au cours de la récente situation d'urgence humanitaire en mer méditerranée, des équipages de navires marchands ont été en première ligne pour intervenir et secourir des milliers de personnes tentant de naviguer vers l'Europe à bord d'embarcations surchargées et hors d'état de prendre la mer, ou de radeaux pneumatiques.

Presque 1,200,000 marins de toutes nationalités (dont un grand nombre provenant de pays en voie de développement) à bord de 50,000 navires marchands transportent près de 90% des cargaisons de toute sorte. Les forces impitoyables de la mer et de l'océan exposent les navires à des risques importants, mais ce sont les marins qui « risquent leur vie » sous de nombreux aspects.

L'intégrité physique des marins est menacée parce que, hormis les dangers des forces de la nature, la piraterie et les vols à main armée, le fait de passer d'une région à l'autre, de changer et de s'adapter constamment à de nouvelles situations, continue de représenter une menace importante pour la sécurité de l'équipage. Leur bien-être psychologique est menacé lorsque, après avoir été en mer pendant des jours et des semaines, on leur nie le droit de descendre à terre et on les empêche de quitter le navire.

La vie de famille des marins est en danger parce que leurs contrats les forcent à être éloignés de leur familles et de leurs proches pendant plusieurs mois et, souvent, pendant plusieurs années d'affilée. Les enfants grandissent sans une figure paternelle tandis que toutes les responsabilités familiales reposent sur les épaules de la mère.

La dignité humaine et professionnelle des marins est menacée lorsqu'ils sont exploités en raison de longues heures de travail et que leurs salaires sont retardés pendant des mois ou, dans les cas d'abandon, lorsqu'ils ne sont pas du tout payés. La

criminalisation des marins est une grave préoccupation, étant donné en particulier qu'au cours des récentes années, un certain nombre d'activités maritimes considérées auparavant comme légales ont été criminalisées, spécialement en ce qui concerne les accidents tels que les naufrages, la pollution, etc.

Encouragés par le Pape François qui a appelé les aumôniers et les bénévoles de l'Apostolat de la Mer à « être la voix des travailleurs qui vivent loin de leurs proches et qui affrontent des situations dangereuses et difficiles »<sup>1</sup>, en tant qu'Apostolat de la Mer, nous sommes aux côtés des marins pour répéter que leurs droits humains et professionnels doivent être respectés et protégés.

Nous voudrions également appeler les gouvernements et les autorités maritimes compétentes à renforcer l'application de la Convention sur le travail maritime de l'OIT (MLC) 2006, en particulier la règle 4.4 dont l'objet est : *Assurer aux gens de mer qui travaillent à bord d'un navire l'accès à des installations et services à terre afin d'assurer leur santé et leur bien-être.*

Enfin, à l'occasion de la célébration annuelle du Dimanche de la Mer, nous voudrions rappeler à toutes les communautés chrétiennes et à chaque individu combien la profession du marin et l'industrie maritime sont importantes et essentielles pour notre vie quotidienne. Nous voudrions appeler les évêques, en particulier ceux des diocèses maritimes, à établir et soutenir l'apostolat maritime en tant que « *signe visible de la sollicitude à l'égard de ceux qui ne peuvent pas recevoir de soins pastoraux ordinaires* »<sup>2</sup>.

En exprimant notre gratitude aux marins pour leur travail, nous les confions, ainsi que leurs familles, à la protection maternelle de Marie, *Stella Maris*.

Cardinal Antonio Maria Vegliò  
Président

✠ Joseph Kalathiparambil  
Secrétaire

---

<sup>1</sup> FRANÇOIS, *Audience générale*, le 22 janvier 2014

<sup>2</sup> BENOIT XVI, *Discours aux participants au XXIII Congrès Mondial de l'Apostolat de la Mer*, le 23 novembre 2012